

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 avril 2024

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni le 4 avril 2024 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 16^{ème} et 19^{ème} questions, départ)

Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1^{er} Vice-président, à la 16^{ème} et 19^{ème} questions

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Roger GERVAIS (sauf à la 18^{ème} question, départ), M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY (jusqu'à la 14^{ème} question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL (à compter de la 11^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 16^{ème} question, départ), Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS, M. Tony LOISEL, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NÉDELLEC (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Chantal SUBRA (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Catherine BENGUIGUI (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Sébastien BÉROT, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Amaël DENIS, Mme Hélène DE SAINT-DO (sauf à la 16^{ème} question, départ), M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Françoise MÉNÈS (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, Mme Martine RENAUD (sauf à la 16^{ème} question, départ), Mme Jocelyne ROCHETEAU, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-François FOUNTAINE (départ à la 16^{ème} et 19^{ème} questions), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (départ à la 16^{ème} question), M. Roger GERVAIS (départ à la 18^{ème} question), M. Alain DRAPEAU (départ à la 16^{ème} question), Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU (départ à la 16^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY (pouvoir à M. Tony LOISEL à compter de la 15^{ème} question sauf à la 16^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 10^{ème} question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (départ à la 16^{ème} question), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET sauf à la 16^{ème} question), Mme Marie

LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU), M. Vincent DEMESTER
Vice-présidents ;

Mme Katherine CHIPOFF (déport à la 16^{ème} question), M. Marc MIGNÉ (pouvoir à Mme Fabienne JARRIAULT), Mme Marie NÉDELLEC (déport à la 16^{ème} question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à M. Didier LARELLE), M. Pascal SABOURIN (déport à la 16^{ème} question), Mme Chantal SUBRA (déport à la 16^{ème} question), Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 16^{ème} et 19^{ème} questions), Mme Michèle BABEUF (déport à la 16^{ème} question), Mme Lynda BEAUJEAN (pouvoir à Mme Chantal SUBRA sauf à la 16^{ème} question), Mme Catherine BENGUIGUI (déport à la 16^{ème} question), Mme Dorothée BERGER, Mme Josée BROSSARD (déport à la 16^{ème} question), M. David CARON (pouvoir à M. Yves DLUBAK), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (déport à la 16^{ème} question), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à M. Pascal SABOURIN sauf à la 16^{ème} question), Mme Hélène DE SAINT-DO (déport à la 16^{ème} question), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX sauf à la 16^{ème} question), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à Mme Jocelyne ROCHETEAU sauf à la 16^{ème} question, déport), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Philippe CHABRIER), M. Patrick GIAT (déport à la 16^{ème} question), M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC, sauf à la 16^{ème} question), Mme Aya KOFFI (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), M. Régis LEBAS (pouvoir à M. Paul-Roland VINCENT), Mme Martine MADELAINE (pouvoir à Mme Catherine LÉONIDAS sauf à la 16^{ème} question, déport), Mme Océane MARIEL (pouvoir à M. Sébastien BEROT), Mme Françoise MÉNES (déport à la 16^{ème} question), Mme Line MÉODE (pouvoir à Mme Marie-Gabrielle NASSIVET sauf à la 16^{ème} question, déport), M. Hervé PINEAU (pouvoir à Mme Martine RENAUD sauf à la 16^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Michel RAPHEL (pouvoir à Mme Gwendoline NEVERS), Mme Martine RENAUD (déport à la 16^{ème} question), Mme Tiffany ROY, M. El Abbes SEBBAR (pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL à compter de la 11^{ème} question), M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Michel TILAUD, Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : Mme Martine RENAUD

n° 16

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SEM LA ROCHELLE TOURISME ET EVENEMENTS - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur: M. GRAU

Lorsque le Conseil communautaire a choisi la délégation de service public comme mode de gestion, une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) doit être constituée pour examiner les candidatures et les offres, donner son avis sur la liste des candidats avec lesquels engager des négociations, et donner son avis in fine sur l'attribution du contrat de délégation de service public.

Une DSP a été attribuée en 2019 à la SEM La Rochelle Tourisme et Evènements afin de prendre en charge la gestion des espaces de congrès de l'espace Encan et du Forum des Pertuis et gérer l'Office de Tourisme de La Rochelle. Un avenant au contrat initial doit être conclu et compte tenu de son incidence financière, il est nécessaire de solliciter à nouveau l'avis de la commission de DSP.

Cette commission ayant été initialement constituée lors du précédent mandat, ses membres doivent être renouvelés et les modalités de dépôt des listes de candidats à cette Commission de Délégation de Service Public ont été approuvées lors du dernier conseil du 14 mars. Il convient maintenant de procéder à la désignation de ses membres.

La CDSP a les attributions suivantes :

- Ouverture des candidatures et établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Ouverture des offres,
- Avis sur la liste des candidats avec lesquels engager des négociations,
- Avis sur les avenants à intervenir dès lors que l'incidence financière sur le contrat initial dépasse 5 %.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a confié un contrat de délégation de service public à la SEM la Rochelle Tourisme et Evènements.

Par délibération du 13 juin 2019, la Communauté d'Agglomération (CdA) de La Rochelle a confié par concession de service public, pour une durée de 7 ans à compter du 1er avril 2019, la gestion et l'exploitation d'une part, des Espaces de Congrès (Forum des Pertuis, Espaces événementiels du Bâtiment Encan y compris la Halle Bord à Quai) et, d'autre part, de l'Office du Tourisme situé à La Rochelle, sur le périmètre des communes de la CdA à l'exception du périmètre communal de Châtelailon-Plage, et le droit d'occuper et d'exploiter les terrains d'emprise nécessaires conformément à ladite concession et ses annexes.

En accord avec la stratégie touristique 2023-2030, la collectivité a révisé son programme des investissements prévisionnels concernant les espaces confiés à la SEM La Rochelle Tourisme et Evènements de manière significative.

Selon le programme prévisionnel d'investissements de la Collectivité, ce nouveau programme représente une enveloppe budgétaire de l'ordre de 22,9 M€ étalés sur la période de la concession jusqu'en 2028. Ces travaux auront nécessairement un impact sur les conditions normales d'exploitation du concessionnaire, particulièrement sur sa programmation et ses réservations.

Dès lors, pour assurer la continuité du service public lors des phases de travaux sur les ouvrages concédés, mais aussi pour ne pas altérer les conditions normales d'exploitation telles que définies dans le contrat en cours, un avenant serait proposé afin de compenser la situation altérée par une prolongation de la durée initiale du contrat, jusqu'en décembre 2028.

Dans ces conditions, la Commission de Délégation de Service Public doit être consultée et il est donc nécessaire de prévoir la composition de cette commission amenée à examiner les questions relatives à cette compétence.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la commission est ainsi composée :

- du Président ou de son représentant nommé par arrêté du Président,
- de 5 conseillers communautaires membres et 5 titulaires suppléants. Il n'y a pas d'ordre de priorité dans la liste des membres suppléants, c'est-à-dire qu'un membre titulaire absent est remplacé par le premier membre suppléant disponible.

Les membres du conseil ont été informés lors de la séance du 14 mars 2024 de la possibilité de déposer leurs listes candidates jusqu'au 28 mars 2024 et que le Conseil communautaire pourrait ensuite procéder à la désignation des membres de la CDSP.

Vu les articles L1411-1 et suivants, l'article L1413-1, et les articles D1411-3 à D1411-5, du CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 mars 2024 approuvant les modalités de désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres de la CDSP SEM La Rochelle Tourisme et Evènements.

Trois modalités d'élection sont possibles en application de l'article L. 2121-21 du CGCT :

- il est en principe voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,
- mais le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
- par ailleurs, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Le Conseil communautaire a choisi à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret pour désigner les membres de la CDSP SEM La Rochelle Tourisme et Évènements.

Une seule liste étant proposée, il en est donné lecture par M. le Président, et les nominations suivantes prennent effet immédiatement pour siéger au sein de la CDSP SEM La Rochelle Tourisme et Évènements :

Membres titulaires : M. SABOURIN, Mmes BROSSARD, MADELAINE, M. ALGAY, Mme COTTREAU-GONZALEZ.

Membres suppléants : Mme DE SAINT-DO, M. GIAT, Mmes FLEURET-PAGNOUX, FERRAND, RENAUD.

Membres en exercice : 59 (Déports : M. FOUNTAINE, Mme LACOSTE, M. DRAPEAU, Mme GUERRY-GAZEAU, M. ALGAY, Mme FLEURET-PAGNOUX, Mme NEDELLEC, MM. VILLAIN, DEMESTER, Mme CHIPOFF, M. SABOURIN, Mmes SUBRA, BABEUF, BENGUIGUI, BROSSARD, COTTREAU-GONZALEZ, DE SAINT-DO, FERRAND, M. GIAT, Mmes MADELAINE, MÉNÈS, MÉODE, RENAUD)

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres ayant donné procuration : 14

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRESIDENT
Antoine GRAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.